

**PROCÈS VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL À HUIS CLOS  
TENUE CE 12<sup>e</sup> JOUR DE MAI 2020, À 19H00**

Le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu siège en séance ordinaire ce 12 mai 2020 à la salle communautaire.

Sont présents à cette séance ordinaire

Monsieur Michel Robert, maire  
Madame Annie Houle, conseillère  
Monsieur Denis Vallée, conseiller  
Madame Eve-Marie Grenon, conseillère  
Monsieur Réal Déry, conseiller  
Monsieur Yvon Forget, conseiller

Est absent : Monsieur Maurice Rolland, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, Madame Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière et directrice générale et monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques.

Considérant le décret numéro 17-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois ;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance ;

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos, que celle-ci soit enregistrée et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer ».

**R-59-2020 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**R-60-2020 Adoption du procès-verbal du 14<sup>e</sup> jour d'avril 2020**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 14<sup>e</sup> jour d'avril 2020 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le procès-verbal du 14<sup>e</sup> jour d'avril 2020 soit accepté tel que déposé.

**R-61-2020 Comptes de la période**

Lecture est faite de la liste des comptes de la période ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que cette liste des comptes, d'une somme de 248 335.18\$ soit acceptée.

#### **R-62-2020 Dépôt – Rapport financier 2019**

Madame Barbara Côté de la firme Hébert Marsolais Inc., dépose et présente au conseil le rapport financier 2019, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

#### **R-63-2020 Rapport du C.C.U. du 29 avril 2020**

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29<sup>e</sup> jour d'avril 2020 ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

### **PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LA VALLÉE DU RICHELIEU MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU**

#### **RÈGLEMENT #4-2020**

#### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT #7-2019 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020**

Attendu que la pandémie de la Covid-19 qui prévaut depuis quelques semaines a des conséquences économiques pour plusieurs citoyens ;

Attendu que la municipalité a besoin des revenus pour assurer son fonctionnement, et que les membres du conseil sont d'avis que tous doivent faire sa part y compris la municipalité ;

Attendu qu'avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné;

En conséquence, il est par le présent règlement ordonné et statué que;

#### **Article 1. Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **Article 2. Abrogation**

L'article 12 prévoyant le taux d'intérêt de 12% annuellement sur les comptes non payés est abrogé.

### **Article 3. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en force et en vigueur conformément à la Loi.

Michel Robert  
Maire

Sylvie Burelle  
Secrétaire-trésorière et directrice générale

### **R-64-2020 Homologation du règlement #4-2020**

Il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que le règlement portant le numéro #4-2020, règlement modifiant le règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2020 homologué et entrera en vigueur suivant la Loi.

### **R-65-2020 P.I.I.A. Alexandre Brulé**

Considérant la demande de permis de monsieur Alexandre Brulé relativement à la construction d'une résidence unifamiliale au 61, rue Archambault ;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation ;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par, madame Annie Houle appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

### **R-66-2020 Acceptation de soumission - Rapiéçage manuel et mécanisé**

Attendu que des soumissions ont été demandées par appel d'offres pour le rapiéçage manuel et mécanisé sur le territoire de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

Attendu que des soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 17 avril 2020, en la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

Attendu la recommandation de monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu d'accepter la plus basse soumission trouvée conforme, soit Pavage P. Brodeur (1994) inc. au coût de 159.00\$ de la tonne métrique de mélange posée mécanisée et au coût de 350\$ de la tonne métrique de mélange posée manuellement.

### **R-67-2020 Acceptation de soumission Fauchage des abords de routes 2020-2021-2022**

Attendu que des soumissions ont été demandées par appel d'offres pour le fauchage des abords de routes pour les années 2020-2021-2022 sur le territoire de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

Attendu que des soumissions ont été reçues et ouvertes le 4 mai 2020, en la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

Attendu la recommandation de monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu d'accepter la plus basse soumission trouvée conforme, soit Les Entreprises Philippe Daigneault inc. au coût de 60 708.75\$ taxes incluses.

#### **R-68-2020 Nomination de Valérie Rousseau Coordonnatrice des loisirs**

Attendu la démission de monsieur Samuel Routhier, au poste de directeur des loisirs ;

Attendu que suite à l'offre d'emploi et le processus de sélection, la directrice générale recommande l'embauche de madame Valérie Rousseau, pour une période de probation de six (6) mois ;

En conséquence, il est proposé par madame Eve-Marie Grenon appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que madame Valérie Rousseau soit nommée coordonnatrice des loisirs ;

Il est également résolu que le conseil accepte les dispositions dudit contrat et que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

#### **R-69-2020 Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Denis Vallée , appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que la séance soit levée.

Michel Robert  
Maire

Sylvie Burelle  
Secrétaire-trésorière et directrice générale

#### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-61-2020, R-62-2020, R-66-2020, R-67-2020 et R-68-2020.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 13<sup>e</sup> jour de mai 2020.

Sylvie Burelle  
Secrétaire-trésorière et directrice générale